

Réf: Dossier N° 042004

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SCHEKINA IMMO »

Siège social Abidjan, Cocody, RIVIERA M'BADON, Lot 29, Ilot 2

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/09/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 20/09/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SCHEKINA IMMO »

Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement dans tous pays et plus particulièrement en REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE :

- Travaux publics ;
- Construction et entretien de bâtiments ;
- Lotissement de terrains ;
- Promotion immobilière ;
- Assainissement et environnement ;
- Topographie ;
- Aménagement foncier ;
- Etudes, plans et devis ;
- Génie civil ;
- Import-export.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes les sociétés ivoiriennes ou étrangères pouvant se rattacher à l'objet social par tous les moyens, notamment par voies d'apport, de souscription ou achats d'actions ou parts sociales.

Et pour la réalisation de l'objet social

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, RIVIERA M'BADON, Lot 29, Ilot 2

Dirigeant(s) : M KOLIMEDJE FLORENT GILDAS FRANCIS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-05757 du 30/09/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°27833/GTCA/RC/2021 du 30/09/2021

